

pour que cette auguste Patronne règne dans tous les lieux soumis à notre juridiction.

“ Nous voulions en même temps assurer aux nombreux voyageurs, qui naviguent sur notre beau Saint-Laurent, qui déroule si majestueusement ses eaux devant cette Ile fortunée, ce nouveau secours pour les préserver du naufrage dans les dangereux rapides qui sont au-dessus et au-dessous de ce lieu consacré à Notre-Dame de la Garde. Mais comme le torrent du monde est bien plus dangereux que ces deux écueils, nous supplions la Bienheureuse Vierge Marie d'accepter ce nouveau tribut d'honneur avec la garde du précieux trésor de la foi, que nous confions à ses mains sacrées, afin qu'il ne soit jamais submergé dans ce déluge de mauvais principes, que vomit l'enfer dans ce temps mauvais par tant de livres et de journaux corrompus.

“ Enfin, nous donnons 40 jours d'indulgence à quiconque dira dévotement : Marie, mère de la Foi et gardienne de la religion, priez pour nous.

“ Donné, à Sainte-Jeanne-Françoise de l'Ile Perrot, le vingt juin, mil huit cent quarante-neuf, et ont les dits seigneurs évêques et prêtres signé avec nous ”.

Ce document est tout parfumé de la piété du grand prélat canadien envers la Vierge Marie; son zèle s'y montre tendre et fort, lumineux et vivace : on dirait d'une page empruntée à saint Bernard.

Les huit volumes de Mgr Bourget en sont tous là ; il s'y trouve toujours une note d'amour envers la Reine des cieux. C'est là la caractéristique que nous avons discernée chez ce prélat : ce fut sa force et ce sera sa gloire. C'est ce qui forma en lui le chrétien, illumina le docteur, inspira et sanctifia l'évêque.

L'abbé LELEU.

Monte Bello, 18 janvier 1901.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 29 janvier 1901.

Mgr Isaac Gélinas, prélat domestique de Sa Sainteté et vicaire général du diocèse de Nicolet, décédé hier au séminaire de Nicolet, était membre de la Société d'une messe.

EMILE ROY, ptre, *chancelier*.